



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le Mardi dix-neuf du mois de Septembre à dix-huit heures et trente-trois minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 13 Septembre se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Gabrielle LOUIS-CARABIN, Maire.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Betty ARMOUGOM, Pierre PORLON, Marie-Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Rose-Marie LOQUES, Bernard SAINT-JULIEN, Patrick PELAGE, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Rosette GRADEL, José OUANA, Sandra SERMANSON, Daniel DULAC, Annick CARMONT, Jérôme-Thierry CHOUNI, Yvane RHINAN, Hermann SAINT-JULIEN.

**Etaient représentés :** MM. Michel SURET (Sylvia SERMANSON), Elsa SUARES (Jean ANZALA), Thierry FULBERT (Patrick PELAGE), Eveline CLOTILDE (Pierre PORLON), Jacques RAMAYE (José OUANA), Alina GORDON (Rose-Marie LOQUES)

**Etaient absents :** MM. Gina THOMAR, Marie-Alice RUSCADE, Marie-Joël TAVARS, Justine BENIN, Pinchard DEROS, Ingrid FOSTIN

**Etaient absents excusés :** MM. Grégory MANICOM, Seetha DOULAYRAM, Bernard RAYAPIN.

Membres en exercice : 35	Membres présents : 20	Membres Représentés : 06	Absents Excusés : 03	Absents : 06
--------------------------------	--------------------------	--------------------------------	----------------------------	-----------------

*Le quorum étant atteint, vingt (20) Conseillers étant présents, six (6) représentés, trois (3) absents excusés et 6 (six) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

RHI Petite Anse-Derrière le fort- Saint-Jean  
- Opérations : 3876-1 (tranche 1) et 3876-2 (tranche2)  
- Reddition des comptes 2022 (tranches 1 et 2)

14/DCM2023/92

### *Le Conseil Municipal,*

Considérant que dans le cadre du contrat de mandat de réalisation confié à la Société d'Economie Mixte de Saint-Martin (SEMSAMAR), il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230919-14DCM202392-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Notifiée et publiée le 28/09/2023

Considérant qu'en effet, conformément à la convention de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année (voir documents joints à la présente).

Considérant qu'aussi, suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de l'opération au titre de l'année 2022, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondante.

Considérant que le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à **12 061 869 € TTC** soit :

- Pour la tranche 1
  - dont **5 334 035 €** TTC de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2022
  - dont **5 318 503 €** TTC de recettes perçues en cumulé au 31/12/2022
  
- Pour la tranche 2
  - dont **741 179 €** TTC de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2022
  - dont **736 122 €** TTC de recettes perçues en cumulé au 31/12/2022

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
DÉCIDE A L'UNANIMITÉ  
Vote à scrutin public*

**Article 1 :** De valider la reddition des comptes des opérations au titre de l'année 2022 de l'opération RHI Petite Anse-Derrière le fort- Saint-Jean (tranches 1 et 2) dont le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à **12 061 869 € TTC**, soit :

- Pour la tranche 1
  - dont **5 334 035 €** TTC de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2022
  - dont **5 318 503 €** TTC de recettes perçues en cumulé au 31/12/2022
  
- Pour la tranche 2
  - dont **741 179 €** TTC de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2022
  - dont **736 122 €** TTC de recettes perçues en cumulé au 31/12/2022

**Article 2 :** D'inscrire les montants engagés au chapitre 23, compte 2312 du budget primitif de 2023 ;

**Article 3 :** Que tous pouvoirs seront donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération ;

**Article 4 :** Le Maire, le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711 173-20220919-14DCM202392-DE  
Date de réception : 27/09/2023

**Article 5** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

Fait à Le Moule, le 19 Septembre 2023

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Sylvia SERMANSON

Le Maire,

Gabrielle LOUIS-CARABIN



Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20230919-14DCM202392-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

Notifiée et publiée le 28/09/2023

Bilan Financier prévisionnel et Echéancier prévisionnel TTC au 31/12/2022  
138761-RHI MULTISITES CENTRE VILLE MOULE SECTEURS ENTRE PETITE ANSE RUE ST JEAN ET LE FORT-Guadeloupe

Désignation lignes budgétaires	Budget actualisé			2021 et ANTERIEUR	OBSERVATIONS
	HT	TVA	TTC		
En Euros					
170-Appels de Fonds	1 639 947		1 639 947	1 193 331	
210-Subventions	3 415 131		3 415 131	3 411 792	
170- Cession charges foncières	232 642		232 642	278 247	
270-Préfinancement	435 135		435 135	435 135	
Sous-total recettes	5 722 854		5 722 854	5 318 503	recettes perçues
040-Travaux VRD	-3 534 370	-247 114	-3 781 484	-3 605 082	
050-Travaux Bâtiment	-12 498	-1 062	-13 560	-12 001	
060-Accompagnement Social	-651 187	-1 743	-652 931	-451 818	
090-Honoraires	-531 713	-40 755	-572 468	-529 225	
100-Rémunération Semsamar	-577 750	-8 398	-586 148	-586 151	
110-Autres Frais	-2 545	-213	-2 758	-23 782	
140-Frais Financiers Court Terme	-113 505		-113 505	-125 975	
Sous-total dépenses	-5 423 568	-299 286	-5 722 854	-5 334 035	dépenses réalisées
Trésorerie brute				-15 531	

Accusé de réception en préfecture  
971-21 9711173-20230919-14DCM202392-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2023  
Date de réception préfecture : 27/09/2023

27/06/2023 05:47

Notifiée et publiée le 28/09/2023

Bilan Financier prévisionnel et Echancier prévisionnel réglé TTC au 31/12/2022 :  
 138762-RHI MULTISITES CENTRE VILLE LE MOULE SECTEURS ENTRE PETITE ANSE RUE ST JEAN ET LE FORT TR 2-  
 Guadeloupe

Désignation lignes budgétaires	HT	TVA	TTC	2022 et		OBSERVATIONS
				Budget actualisé	Antérieur	
En Euros						
170-Appels de Fonds	1 214 050		1 214 050	92 667		
170-charges foncières	78 822		78 822			
210-Subventions	4 856 201		4 856 201	433 725		
270-Préfinancement			189 942	209 730		
Sous-total recettes	6 149 073		6 339 015	736 122		Recettes perçues
040-Travaux VRD	-3 307 152		-238 000	-3 545 152	-300 024	
050-Travaux Bâtiment	-150 000		-12 750	-162 750	-4 670	
100-Rémunération Semsamar	-881 100		-5 814	-886 914	-353 604	
110-Autres Frais	-1 640 769		-23 430	-1 664 199	-67 559	
140-Frais Financiers Court Terme	-80 000			-80 000	-15 322	
Sous-total dépenses	-6 059 021		-279 994	-6 339 015	-741 179	dépenses réalisées
Trésorerie brute				-5 057		

Accusé de réception en préfecture  
 971 219711173-20230919-14DCM202392-DE  
 Date de télétransmission : 27/09/2023  
 Date de réception préfecture : 27/09/2023

27/06/2023 10:04

Notifiée et publiée le 28/09/2023